

REPUBLIQUE FRANCAISE

1 place de l'Hôtel de Ville 68210 DANNEMARIE Tél : 03.89.25.00.13

Fax: 03.89.08.03.11 Courriel: mairie@dannemarie.fr

ARRETE DU MAIRE n° 61/2020 ARRETE PERMANENT Portant l'instauration de sens interdit au 1 place de l'Hôtel de Ville

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2 et L 2213.1 ;
- **VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I quatrième partie signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique routière, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRETE

- <u>Article 1^{er}:</u> La circulation dans les 2 sens et le stationnement de tous véhicules à moteur est interdit sur le parvis situé devant la Mairie de Dannemarie au 1 place de l'Hôtel de Ville.
- <u>Article 2 :</u> Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules communaux, de sécurité, de secours, aux commerçants du marché hebdomadaire ainsi qu'à la zone de recharge des véhicules électriques.
- <u>Article 3:</u> La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle quatrième partie signalisation de prescription par la pose de 2 panneaux de type B1 sera mise en place par les Services Techniques de la commune.
- <u>Article 4 :</u> Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- <u>Article 5 :</u> Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale de Dannemarie
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie

Fait à Dannemarie, le 22 juillet 2020

Alexandre BERBETT